



Commune de Morillon

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE CHANGEMENT  
D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION**

La présente demande est formulée conformément à la délibération du conseil municipal n°2022.86 en date du 20 octobre 2022 prévoyant la mise en place du dispositif de déclaration de changement d'usage des locaux d'habitation à Morillon, conformément aux dispositions des articles L.631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour vous aider à compléter ce formulaire, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ainsi qu'aux dispositions du règlement annexé à la délibération susvisée.

	<b>IDENTITE DU DEMANDEUR*</b>
NOM Prénom(s) Ou DENOMINATION SOCIALE <i>(pour les personnes morales)</i>	
NOM Prénom(s) du représentant légal <i>(pour les personnes morales)</i>	
SIRET <i>(le cas échéant)</i>	
Qualité du demandeur	Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>
Adresse personnelle ou adresse du siège social <i>(pour les personnes morales)</i>	
Téléphone	
Courriel	<input type="checkbox"/> J'accepte que les échanges nécessaires à la bonne instruction de ma demande se fassent par courrier électronique

*\*Informations nécessaires à l'instruction de votre dossier*

	<b>SITUATION DU LOCAL OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE*</b>
Adresse	
	Bâtiment                      Lot n°                      Escalier
	RDC                              Etage                      Porte
Référence cadastrale	
Surface habitable totale (m <sup>2</sup> )	
Nombre de pièces principales	dont                              chambres
Résidence principale du demandeur	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Si OUI, durée de la location envisagée :

*\*Informations nécessaires à l'instruction de votre dossier*

	<b>INFORMATION RELATIVES AU STATUT DU LOCAL OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE*</b>	
Le local appartient-il à un bailleur social ? <i>Si oui, nom du bailleur social</i>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Le local appartient-il à la Commune de Morillon ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
L'immeuble est-il en copropriété ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Le local fait-il l'objet d'un classement au titre du code du tourisme ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Si OUI, joindre la décision de classement.	
Le local fait-il l'objet d'une demande d'autorisation de travaux (PC/DP) ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Si OUI, référence du dossier :	

*\*Informations nécessaires à l'instruction de votre dossier*

	<b>RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE*</b>	
S'agit-il d'une première demande d'autorisation pour ce local ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Si NON, joindre les précédentes autorisations.	

*\*Informations nécessaires à l'instruction de votre dossier*

Pièces à joindre :

- Annexe 1 : attestation sur l'honneur dûment remplie et signée
- Copie de la décision de classement du meublé de tourisme (le cas échéant)

<p>J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.</p> <p>Je certifie exacts les renseignements fournis.</p> <p>J'ai pris connaissance qu'une déclaration délibérément fausse ou incomplète est un délit sanctionné par des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende (article 441-6 du code pénal).</p>	Fait à
	Le
	Signature

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le déclarant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

## NOTICE EXPLICATIVE

Les conditions fixées pour la délivrance de l'autorisation préalable par le Maire ou son représentant résultent de la délibération du conseil municipal de Morillon n°2022.86 en date du 20 octobre 2022 et du règlement qui y est annexé.

- ✓ La résidence principale s'entend d'une manière générale, comme le logement où l'on réside habituellement effectivement, au minimum 8 mois par an. Lorsqu'un local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur ou une partie, il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation de changement d'usage pour le louer durant de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile lorsque cette mise en location ne dépasse pas de 4 mois par an.
- ✓ Toute demande incomplète ou insuffisamment renseignée fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires, qui retardera son instruction.
- ✓ En cas de non-réponse de l'administration dans un délai de deux mois, le demandeur pourra se prévaloir d'une autorisation tacite.
- ✓ L'autorisation est accordée à titre personnel au propriétaire. Elle n'est donc pas attachée au local et n'est donc pas transmissible.
- ✓ Toute autorisation de changement d'usage est accordée sous réserve du droit des tiers et en particulier des stipulations du règlement de copropriété et des stipulations d'un éventuel bail.
- ✓ Les critères du logement décent sont définis par décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.
- ✓ L'autorisation de changement d'usage temporaire est délivrée pour une durée de neuf ans pouvant être renouvelée à condition d'effectuer une nouvelle demande d'autorisation. Pour les propriétaires de meublé de tourisme bénéficiant d'un classement au titre du code du tourisme, le renouvellement se fera de manière automatique.

**ANNEXE 1 : ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Je soussigne(e)

Madame  Monsieur

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Domicilié(e) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**Atteste que le règlement de copropriété du local visé ci-dessus ne s'oppose pas au changement d'usage sollicité** – *Réécrire la totalité du texte ci-dessous :*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Atteste que le logement mis en location est décent** (cf. normes de décence prévues par le décret 2002-120 du 30 janvier 2002.) – *Réécrire la totalité du texte ci-dessous :*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Atteste que le bail n'interdit pas le changement d'usage** - *Réécrire la totalité du texte ci-dessous :*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature*